

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 18 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 12 DECEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR -- Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Bertrand GAUFRYAU - M. Alexis ARRAS -

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

Cette nouvelle décision modificative de l'exercice 2014 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes Assainissement, Régie des Boues et Eau Thermale.

La DM3 du Budget Principal s'équilibre en section de fonctionnement à 5 000 € et en section d'investissement à -752 960 €.

Cette décision modificative intègre notamment une nouvelle provision de 30 000 € en prévision de la subvention d'équilibre au Budget annexe Lotissement du Mousse. La provision globale est ainsi portée de 290 000 € à 320 000 €.

La subvention d'équilibre au Budget Lotissement du Mousse est estimée à environ 385 000 €.

Les provisions antérieures ont été réalisées pour 250 000 € lors de la décision modificative du 19 décembre 2012 et 40 000 € lors de la décision modificative du 23 octobre 2013.

La DM1 Assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à 37 000 €.

La DM1 Régie des Boues s'équilibre en section d'investissement à 26 560 € et en section de fonctionnement à 26 560 €.

La DM1 Eau Thermale s'équilibre en section d'investissement à 4 000 € et en section de fonctionnement à 4 000 €.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal
DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs
Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON,**

ADOpte les décisions modificatives au Budget Principal et aux Budgets Annexes Assainissement, Régie des Boues et Eau Thermale telles que figurant dans les tableaux annexés,

DECIDE de la constitution d'une nouvelle provision de 30 000 € sur le Budget Principal afin d'abonder la subvention d'équilibre au Budget Annexe du Lotissement du Mousse.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141218-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 19 Décembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».